

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**LIBERTE EGALITE
FRATERNITE**

2023/49

Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 30/10/2023

Présents : 11 Votants : 11
Date d'affichage : 07/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le 07 Novembre 2023, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, Mr BARD-SURDON Guillaume, M. VINSON Denis, M. JOUVE Jean-Christophe

DEVIS STRUCTURE RESTAURATION COUVENT BON RENCONTRE

Mr Le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de la restauration de l'ancien couvent BON RENCONTRE, il convient de réaliser un Diagnostic Structure.

Dans cette perspective, le conseil étudie le devis envoyé par l'entreprise CABESTAN d'un montant de 5760,00 € TTC :

- Visite 1 et rédaction CCT GEOTEC : 1920,00€
- Plan d'action et Mesures palliatives : 3840,00€

Après avoir délibéré, le conseil adopte ce devis à l'unanimité.

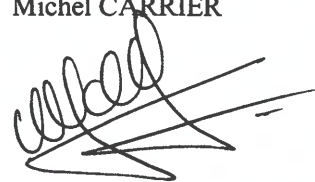
Le conseil autorise Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET



Le Secrétaire de séance
Michel CARRIER



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 30/10/2023

Présents : 11 Votants : 11
Date d'affichage : 07/11/2023

2023/48

L'an deux mil vingt-trois le 07 Novembre 2023, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, Mr BARD-SURDON Guillaume, M. VINSON Denis, M. JOUVE Jean-Christophe

DEVIS DIAGNOSTIC AMIANTE

Mr Le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de la restauration de l'ancien couvent BON RENCONTRE, il convient de réaliser un diagnostic Amiante et Plomb. Dans cette perspective le conseil étudie plusieurs devis.

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité le devis le moins disant envoyé par l'entreprise IRIS EXPERTISE d'un montant de 5 364,00 € TTC :

- Diagnostic amiante : 310,00€ HT
- Diagnostic plomb : 460,00€ HT
- Dossier technique Amiante : 400,00€ HT
- Prélèvements et analyses META : 3000,00€ HT
- Prélèvements et analyses MOLP : 300,00€ HT
- TVA 894,00€

Le conseil autorise Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET



Le Secrétaire de séance
Michel CARRIER



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/47

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Date de convocation :
30/10/2023
Date d'affichage :
07/11/2023

L'an deux mil vingt-trois le 07 Novembre 2023, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, Mr BARD-SURDON Guillaume, M. VINSON Denis, M. JOUVE Jean-Christophe

Devis JVS

VU le décret N°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission, par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de la légalité et modifiant la partie réglementaire du CGDCT ;

Considérant la demande de la préfecture de l'Isère du 9 aout 2023, il est aujourd'hui indispensable d'avoir accès au chapitre « Gestion de La Dette » dans le logiciel JVS Mairistem ;

Le conseil étudie le devis des logiciels complémentaires nécessaires et du module de formation associé pour un montant de 744,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET



Le Secrétaire de séance
Michel CARRIER

2023/46

L'an deux mil vingt-trois le 07 Novembre 2023, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, Mr BARD-SURDON Guillaume, M. VINSON Denis, M. JOUVE Jean-Christophe

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Date de convocation :
30/10/2023
Date d'affichage :
07/11/2023

Mr Le Maire explique à l'assemblée que dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, TE38 propose à ses adhérents de mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un « homme énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

**CONSEIL EN
ENERGIE**

Dans le cadre de la Compétence « Maîtrise de la Demande en Energie » de TE38, la commune de NOTRE DAME DE L'OSIER souhaite confier à TE38 la mise en place du CEP_Expert sur l'ensemble de son patrimoine. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer dans ce sens.

L'adhésion de la commune au service CEP_Expert implique nécessairement la prise en compte de l'ensemble des bâtiments et de l'éclairage public.

Conformément à la délibération du Conseil Syndical n° 2018-113 du 11 décembre 2018, le coût de cette adhésion est de 0,62 € par habitant et par an, calculée en fonction de sa population « DGF » (Dotation Globale de Fonctionnement).

Participation financière : 0,62€/habitant/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

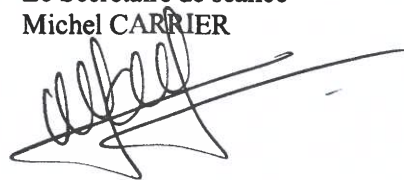
- De confier à TE38 la mise en place du CEP_Expert sur la commune, pour une durée de 3 ans.
- D'adopter les Conditions Administratives, Techniques et Financières (CATF) de réalisation de la mission approuvées par le Bureau de TE38 n°2022-134 en date du 17 octobre 2022.
- De s'engager à verser à TE38 sa participation financière pour la réalisation de cette mission.
- D'autoriser Madame / Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette opération

Le conseil autorise Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à ce dossier.
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET



Le Secrétaire de séance
Michel CARRIER



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/45

L'an deux mil vingt-trois le 07 Novembre 2023, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Date de convocation :
30/10/2023
Date d'affichage :
07/11/2023

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, Mr BARD-SURDON Guillaume, M. VINSON Denis, M. JOUVE Jean-Christophe

Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rédiger une convention pour assurer le déneigement 2023/2024 des voies communales par un prestataire.

CONVENTION DE DENEIGEMENT 2023/2024

Le Maire présente au Conseil, une proposition de convention, (après avis de la Direction Départementale des Territoires), sur les conditions d'intervention.

Le Maire propose que M. AMIEUX Gérard assure le déneigement de toute la commune, et percevra les prestations suivantes :

- un forfait d'astreinte de 250 € mensuel pour les mois de décembre, janvier, février et mars,
- des vacations horaires d'intervention de 60.00 € de l'heure,
- Majoration pour dimanche et jours fériés de 6.00 € de l'heure.

Le Maire précise que si des interventions s'avéraient nécessaires en dehors de ces périodes, les vacations horaires prévues, seraient facturées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le 07/11/2023, pour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET

Le Secrétaire de séance
Michel CARRIER

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23/44

L'an deux mil vingt-trois le 07 Novembre 2023, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Date de convocation :
30/10/2023
Date d'affichage :
07/11/2023

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, Mr BARD-SURDON Guillaume, M. VINSON Denis, M. JOUVE Jean-Christophe

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2016/55 du 20 décembre 2016 instituant le RIFSEEP.

A cet effet, il fait part au Conseil Municipal de son souhait d'accorder dans ce cadre une prime de fin d'année aux employés municipaux.

**PRIME DE
NOEL 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition d'indemnités de fin d'année dont, le montant sera fixé individuellement par arrêté au prorata des heures de présence des employés.

Le conseil autorise Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET

Le Secrétaire *de Jean-P.F.*
Michel CARRIER (Isère)

